

Rapport de gestion de l'ISFM 2014

Commissions d'opposition

I. Généralités

La Commission d'opposition pour les titres de formations postgraduée (CO TFP) et la Commission d'opposition pour les établissements de formation postgraduée (CO EFP) compétentes pour trancher des litiges portant sur les titres de formation postgraduée, sur les échecs aux examens de spécialistes ou encore sur la non-reconnaissance d'un établissement de formation postgraduée, présentent leur cinquième rapport annuel détaillé.

Durant l'année écoulée, la CO TFP a réceptionné 50 nouveaux cas. La CO TFP s'est rencontrée 5 fois et a traité 39 dossiers. Les chiffres détaillés se trouvent dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous.

Quant à la CO EFP, elle a reçu 4 nouveaux dossiers en 2014 et a tenu deux séances. Elle procéda au classement de 3 oppositions.

Les décisions de ces commissions, à l'exception de celles qui concernent une formation approfondie, sont susceptibles de recours au Tribunal administratif fédéral (TAF) puis au Tribunal fédéral (TF). En 2014, le TAF a rendu une décision.

II. Une décision du TAF

Avec sa décision du 27 août 2014 (B-2848/2013), le Tribunal administratif fédéral n'est pas entré en matière sur un recours concernant l'octroi d'une formation approfondie en ophtalmochirurgie et confirme ainsi le point de vue juridique de la CO TFP selon lequel une décision sur opposition concernant une formation approfondie ne peut pas faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif fédéral car une formation approfondie n'est pas un titre postgrade fédéral.

III. Conclusions

Le nombre global de nouveaux dossiers déposés a légèrement augmenté par rapport à 2013 et de ce fait le nombre de dossiers pendants à la fin de l'année. Le travail de la CO TFP et EFP reste toutefois constant, tout comme les décisions de reconsidération et de classement qui, une fois encore, sont les plus nombreuses, comme nous le relevons dans le rapport de 2011 déjà.

Tableau 1 : Cas

	Pendants au 31.12.2013	Entrés en 2014	Cas traités en 2014	Pendants au 31.12.2014	Pendants au TAF au 31.12.2014	Pendants au TF au 31.12.2014
CO TFP	24 +1 au TAF	50	39	35	1	1
CO EFP	3 +0 au TAF	4	3	4	0	0

Tableau 2 : Issues de la procédure

	Admis	Rejet	Partiellement admis	Classement (y compris recon- sidération)	Irrecevabilité	Arrêt du TAF	Arrêt du TF
CO TFP	1	11	3	22	2	1	0
CO EFP	0	0	0	3	0	0	0